

Montréal, le 27 septembre 2024

Madame Francine Simard,
Présidente de commission
PUM 2050
Office de consultation
publique de Montréal

Objet: Recommandations de la SDC Montréal centre-ville dans le cadre de la consultation publique sur le PUM 2050

Madame Simard,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Fondée en 1999, Montréal centre-ville est la Société de développement commercial (SDC) du centre-ville de Montréal, un organisme à but non lucratif qui regroupe près de 5 000 entreprises membres situées entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Urbain et entre la rue Sherbrooke et la rue Saint-Antoine. Elle est la plus grande organisation du genre au Canada.

Depuis sa création, Montréal centre-ville agit en collaboration avec la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie dans les secteurs où elle peut être complémentaire, notamment dans l'aménagement du domaine public par l'entremise d'installations permanentes, semi-permanentes et temporaires. À titre d'exemple, l'aménagement du Square Phillips, depuis sa rénovation complète, a permis de revitaliser le secteur, de l'animer et d'accroître sa fréquentation.

En plus de l'aménagement du domaine public, Montréal centre-ville contribue directement et/ou participe financièrement à des projets voués à embellir le centre-ville, comme l'illumination hivernale. Chaque hiver, le centre-ville de Montréal se transforme en un paysage féérique grâce à un demi-million de lumières LED scintillantes qui illuminent les rues, les monuments et les espaces publics.

Enfin, nous sommes fermement convaincus, et plusieurs études et sondages le démontrent, qu'en contribuant à la propreté et à l'entretien du centre-ville, nous renforçons le sentiment de sécurité de tous ses usagers ainsi qu'à la qualité de vie des résidents. Voilà pourquoi nous consacrons plus du quart de notre budget à notre brigade propreté. Nos équipes sont présentes hiver comme été sur l'ensemble de notre territoire, en plus de servir d'équipes d'appoint à l'extérieur du territoire en appui aux équipes de l'arrondissement de Ville-Marie.

C'est à la lumière de ces champs d'intervention que Montréal centre-ville salue l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, un outil essentiel pour façonner l'avenir de notre métropole. Nous sommes reconnaissants de l'opportunité offerte par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de contribuer à ces consultations cruciales. Ce mémoire reflète nos priorités pour le centre-ville, en mettant l'accent sur la création d'un espace

urbain dynamique, inclusif et durable, où la qualité de vie, l'accessibilité et la résilience environnementale sont au cœur de chaque décision d'aménagement.

Dans le cadre de ces consultations, nous souhaitons profiter de cette tribune pour mettre de l'avant certaines thématiques qui se hissent au sommet de nos priorités, afin d'assurer un développement et un déploiement cohérent pour l'avenir du poumon économique et culturel du Québec.

1. Attirer et retenir les talents : Créer un environnement attractif pour les jeunes familles et les professionnels en favorisant la mobilité active (marche, vélo), en aménageant des espaces publics de qualité, en soutenant l'accès à des écoles et services de proximité, en dynamisant la vie nocturne et en proposant des options de logement abordables.

2. Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté : Concevoir des espaces publics conviviaux et inclusifs, tels que des places, des parcs et des cours intérieures, qui favorisent les interactions sociales, la collaboration et le sentiment d'appartenance à la communauté.

3. Promouvoir la diversité et l'inclusion : Assurer un développement urbain équitable et accessible à tous, quels que soient leurs revenus, leurs origines ou leurs capacités, notamment en augmentant l'offre de logements abordables et en garantissant l'accessibilité universelle des espaces publics.

4. Soutenir les entreprises locales : Encourager la vitalité économique du centre-ville en soutenant la croissance des petites entreprises par des programmes d'investissement, des espaces commerciaux abordables et une réglementation adaptée à leurs besoins.

5. Améliorer la mobilité durable : Investir dans des transports publics efficaces, accessibles et écologiques, ainsi que dans des infrastructures favorisant la marche et le vélo, pour réduire la congestion, améliorer la qualité de l'air et promouvoir un mode de vie sain.

6. Créer des quartiers favorisant le transport actif : Privilégier les piétons et les cyclistes en aménageant des rues conviviales avec des trottoirs larges, des passages piétons sécuritaires et un réseau cyclable étendu, pour encourager les déplacements actifs et réduire la dépendance à l'automobile.

7. Favoriser le développement mixte : Encourager la mixité des usages en intégrant harmonieusement des espaces résidentiels, commerciaux, de bureaux et récréatifs pour créer des quartiers dynamiques, vivants et fonctionnels, où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

8. Préserver le patrimoine bâti : Valoriser le patrimoine architectural et historique du centre-ville en encourageant la réutilisation adaptative des bâtiments existants, pour leur donner une nouvelle vie tout en préservant leur caractère unique et en promouvant la durabilité.

9. Concilier densité et qualité de vie : Trouver un équilibre optimal entre densité urbaine et qualité de vie en veillant à ce que les quartiers denses offrent également des espaces verts,

des équipements publics de qualité et un environnement propice à l'épanouissement de ses habitants.

10. Planifier en s'appuyant sur les données : Utiliser des données fiables et actualisées sur la démographie, les déplacements, l'activité économique et d'autres facteurs pertinents pour éclairer les décisions d'aménagement et assurer un développement urbain durable et résilient.

Évaluation du PUM 2050

Bien que le PUM 2050 présente des stratégies pour revitaliser le centre-ville de Montréal, il manque de stratégies claires et d'actions concrètes dans plusieurs domaines clés :

Zones Zéro Émission :

La Ville de Montréal présente sa vision d'implantation de nouvelles zones zéro émission (ZZE). L'objectif principal du projet de ZZE pour le centre-ville de Montréal est de transformer la mobilité motorisée et de limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique. Cela implique notamment de réduire l'emprise au sol des stationnements, d'encourager le recours aux transports actifs et collectifs, et de favoriser une mobilité et une logistique urbaine décarbonées. Ce projet vise à créer un environnement plus durable et résilient, tout en améliorant la qualité de vie des résidents en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en encourageant des modes de transport plus écologiques.

La mise en place d'une zone zéro émission nécessitera des changements importants dans la manière dont les usagers du centre-ville interagissent avec l'espace urbain, notamment par une réduction significative de la place accordée à l'automobile. Compte tenu des enjeux en lien avec la dégradation grandissante de l'expérience des usagers du réseau de transport en commun et la hausse du sentiment d'insécurité dans l'espace public, Montréal centre-ville s'inquiète de l'ordonnancement et le déploiement de mesures qui seront mises en place afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PUM.

Transports collectifs :

Même si le PUM propose "d'améliorer les connexions entre le centre-ville et le reste du territoire montréalais notamment à pied, à vélo et en transport collectif ainsi que les déplacements nord-sud en transport collectif pour relier le centre-ville au fleuve et à la montagne (Chapitre 3, p 37)", aucun détail ni budget n'est présenté dans le PUM 2050 tel que déposé.

Transition écologique et entretien :

La ville de Montréal souhaite "renforcer la qualité et la propreté des espaces publics, l'entretien des bâtiments et la gestion des entraves en plus d'encourager la création d'espaces verts et de récréation accessibles au public au sein de projets privés (Chapitre 3, p34)". De plus, elle souhaite "favoriser la convivialité des espaces publics et privés en augmentant les superficies de verdissement (Chapitre 3, p 37)". Cependant le plan manque d'affectations budgétaires concrètes et de plans réalisables pour la végétalisation et, surtout, l'entretien des espaces publics afin de répondre aux besoins croissants alors que la Ville peine à assurer l'entretien de base dans les lieux publics existants.

Règlement de zonage :

Le PUM identifie le centre-ville faisant partie de secteurs d'intensification urbaine élevée. Il mentionne que " l'architecture des édifices doit contribuer aux qualités des milieux, à l'encadrement du domaine public et prendre en compte les effets microclimatiques des nouvelles constructions. Les transformations urbaines doivent soutenir la consolidation ou la création de quartiers complets, compacts, résilients et inclusifs, en maximisant les cobénéfices de la densification pour la collectivité.(Chapitre 2, p. 53)".

De plus, il mentionne que la ville de Montréal doit "saisir les opportunités émanant de la sous-utilisation de certains espaces (de bureaux, commerciaux et réservés au stationnement) pour réaliser des projets qui répondent à des besoins ciblés des communautés locales (Chapitre 3, p. 34)", Au delà de ces considérants, le PUM renvoie vers des plans locaux et des plans d'action des arrondissements concernant les changements au niveau du zonage.

RECOMMANDATIONS

Montréal centre-ville propose cinq recommandations prioritaires pour son organisation et pour dynamiser le développement durable et stratégique du centre-ville de Montréal, dans le but de renforcer le PUM 2050. :

ÉLABORER DES PLANS D'ACTION CLAIRS :

- Traduire la vision du PUM 2050 en stratégies concrètes et réalisables, assorties d'objectifs mesurables et d'échéanciers précis.

DONNER LA PRIORITÉ AUX TRANSPORTS ACTIFS et COLLECTIFS :

- Investir massivement dans l'expansion et l'amélioration des infrastructures de transport public, notamment les SRB, les lignes de métro, les liaisons piétonnes et cyclistes, ainsi que le développement d'un réseau de tramway moderne et efficace.

AFFECTER DES RESSOURCES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN :

- Allouer des budgets suffisants non seulement pour la création, mais surtout pour l'entretien continu du domaine public, des espaces verts, des parcs, du mobilier urbain et des infrastructures publiques, garantissant ainsi leur pérennité et leur qualité.

CLARIFIER LA MISE EN ŒUVRE DES ZONES À ZÉRO ÉMISSION :

- Établir un calendrier détaillé et un plan de mise en œuvre précis pour les zones à zéro émission dans le centre-ville, incluant des mesures incitatives pour l'adoption de modes de transport durables et le déploiement d'infrastructures de soutien nécessaires.

ÉTABLIR UN MODÈLE DE GOUVERNANCE MULTIPARTITE :

- Créer un mécanisme de gouvernance collaboratif et inclusif, impliquant les partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et de l'arrondissement, pour assurer une coordination efficace et une mise en œuvre harmonieuse des initiatives visant le centre-ville.

CONCLUSION

Montréal centre-ville réitère son engagement à collaborer avec la Ville de Montréal et les autres parties prenantes pour faire du centre-ville un espace dynamique, inclusif et durable. Nous sommes convaincus qu'en répondant aux priorités clés énoncées dans ce mémoire, Montréal et son centre-ville bénéficieront des conditions gagnantes pour assurer leur vitalité et leur prospérité à long terme.

Pour conclure, nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous accorderez à nos propos et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.



Glenn Castanheira
Directeur général
SDC Montréal centre-ville